

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes face aux risques



Mairie de Valcivières
Le Bourg 63600 Valcivières
Edition 2011

Les risques majeurs



Ayons les bons réflexes

Madame, Monsieur

La commune de Valcivières, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

Vous avez entre les mains le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les conduites à tenir si tel était le cas.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Conservez-le précieusement. Relisez-le de temps en temps. Apprenez les bons réflexes.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir aux mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours.

André VOLDOIRE
Maire de Valcivières

Se protéger face aux risques majeurs...

INONDATION

Une inondation est une submersion provoquée par des pluies importantes et durables.

La commune n'est pas réellement concernée par le risque inondation. Mais la présence de plusieurs ruisseaux sur le territoire fait que des risques sont présents : des précipitations importantes peuvent entraîner des crues torrentielles et provoquer des inondations. Les ruisseaux principaux sont :

- Le Batifol
- Billeyre

	Pas de vigilance particulière requise.
	Risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommages significatifs. Vigilance si activités saisonnières et/ou exposées
	Risque de crue à débordements importants. Impacts sur la sécurité des biens et des personnes.
	Risque de crue majeure. Menace sur la sécurité des personnes et des biens.

MEMOIRE DU RISQUE

1999 et 2000 - Inondations liées à de fortes précipitations.



A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Mettez en hauteur les meubles, objets précieux et produits dangereux



Coupez le compteur électrique et fermer le robinet d'arrêt du gaz



Amarrez les cuves
Prévoyez les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers d'identité, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...



Fermez les entrées possibles d'eau: portes, fenêtres, aérations...

Lorsque l'eau est arrivée

Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informés de la montée des eaux et des consignes
➤ Par la radio



A l'annonce de l'ordre d'évacuation

Ne paniquez pas et quittez votre domicile



Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué
Si vous êtes hébergés par des proches, informez-en la Mairie

Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie

Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

Après

Aérez le local et désinfecter à l'eau de javel après la fin de l'alerte

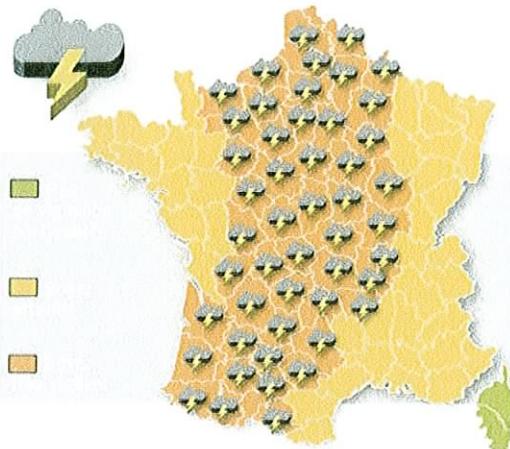
DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES

RISQUES METEOROLOGIQUES

Les risques météorologiques concernent les **orages**, les **tempêtes**, la **canicule**, les **chutes de neige** et le **verglas**. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

MEMOIRE DU RISQUE

- Tempête du 27 Décembre 1999
- Canicule de 2003
- Tempête Xynthia de février 2010



RISQUES

TEMPETE – ORAGE

Chutes de branches
Risque d'électrocution
Inondations
Rupture d'alimentation
Foudroiement
Feu



Suivez les consignes



Ne téléphonez pas



Ecoutez la radio



Restez à l'abri



Fermez solidement portes et fenêtres
Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation
Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de votre télévision



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants



Personnes fragiles et isolées : inscrivez-vous en mairie afin que les services municipaux puissent vous assister
Fermez porte et fenêtres



Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation

CANICULE

Déshydratation
En cas de risque de complication médicale, rapprochez vous de votre médecin

Personnes fragiles et isolées : inscrivez-vous en mairie afin que les services municipaux puissent vous assister



Fermez porte et fenêtres

NEIGE – VERGLAS

Accidents de la route
Chutes sur chaussée glissante
Hypothermie



Limitez vos déplacements aux impératifs
Dégager la neige et salez devant votre domicile
Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLÈXES

MOUVEMENTS DE TERRAIN RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

* **Un mouvement de terrain** est un déplacement du sous-sol dû à des processus d'érosion.

Des glissements de terrain



Des écroulements et chutes de blocs



MEMOIRE DU RISQUE

Le BRGM recense un évènement passé (www.bdmvt.net)

Un glissement de terrain en 1970 au sud du bourg (CD-106) qui a occasionné des dommages sur des biens mais pas de victimes.

* **Le retrait gonflement des argiles** est lié à la teneur en eau des terrains argileux qui gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Ces variations de volumes se manifestent par des fentes de retrait et induisent des tassements du sol. Cela peut se traduire par des désordres importants et coûteux sur les constructions.

Les techniques de prévention.

Le phénomène est à prendre en compte pour les constructions nouvelles et existantes.

Dans les zones potentiellement sensibles à ce phénomène, il est nécessaire de prendre un ensemble de précautions techniques parmi lesquelles :

- adapter les fondations,
- rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés,
- éviter les variations localisées d'humidité,
- éloigner les plantations d'arbres, maîtriser leur développement.

Afin de définir les précautions les plus adaptées, la réalisation d'une étude de sol par un bureau d'études spécialisé est recommandée ; elle établira avec précision la nature des sols et présence sur la parcelle. Le respect des « règles de l'art » élémentaires en matière de construction constitue un « minimum » indispensable pour assurer une certaine résistance du bâti face à ce phénomène.

**DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES**



AVANT

- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Disposez des équipements minimum: radio à piles, papiers d'identité, médicaments d'urgence...

PENDANT



- A l'extérieur fuyez latéralement et éloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.
- Ne prenez pas l'ascenseur



APRES



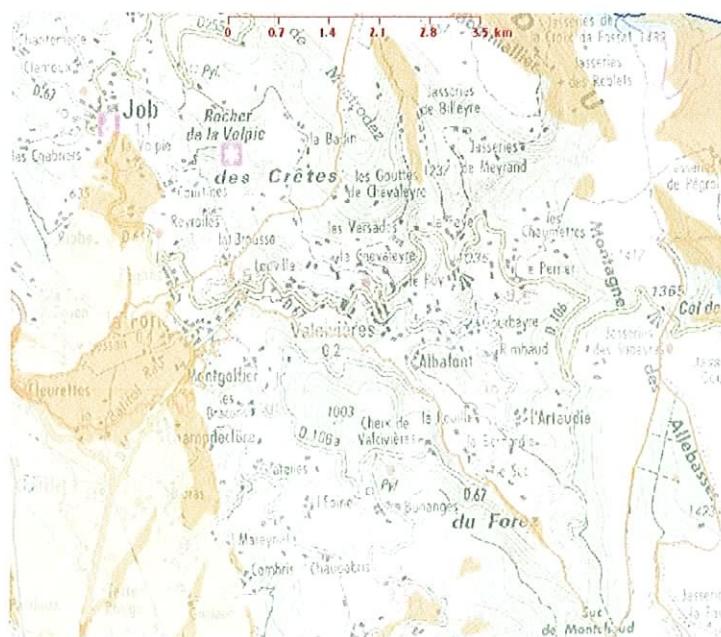
- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Evaluatez les dégâts et les dangers
- Faites les déclarations nécessaires auprès de votre assureur
- Aérez le local après la fin de l'alerte
- Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



18



Argiles
Aléa retrait-gonflement des argiles



Légende de la carte

Argiles

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul

Argiles non réalisé

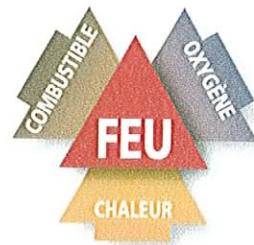
FEUX DE FORET

Les feux de forêts sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande.

A Valcivières, la surface boisée représente environ 50 à 60% de la surface communale. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur** (flamme, étincelle, point chaud) : très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feux par imprudence, malveillance ou accident.
- Un apport d'oxygène** : le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport en oxygène.
- Un combustible** : le risque de feu est lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau, ...).

L'action de l'homme (entretien de l'espace, pénétration dans les boisements, points d'eau, délais d'alerte, moyens d'intervention) joue un rôle déterminant dans le développement d'un feu de forêt.



AVANT



- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris,...
- Débroussailler régulièrement les abords des résidences
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie: points d'eau, matériel d'arrosage,...
- Aménager des zones « coupe feu » dans les massifs importants

PENDANT



Dès la constatation d'un départ de feu



- appelez les pompiers au 18 ou au 112
- Attaquez le feu si c'est possible
- Recherchez un abri et signalez votre présence
- Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et perpendiculairement au vent
- Respirez au travers d'un chiffon humide
- Ne sortez pas de votre véhicule et isolez-le de la végétation

Dans un bâtiment

- Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats
- Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur
- Fermez les portes et les fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- En cas d'évacuation, suivez les ordres des autorités

APRÈS



- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu

SEISME

Qu'est-ce qu'un séisme ? Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France est divisée en cinq zones sismiques :

- 1 : sismicité très faible
- 2 : sismicité faible
- 3 : sismicité modérée
- 4 : sismicité moyenne
- 5 : sismicité forte

Les nouveaux textes relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

Le département du Puy-de-Dôme est concerné par le décret sismicité.

La Commune de Valcivières est en zone de sismicité 2 : sismicité faible.

La réglementation parasismique a été récemment actualisée, afin de parvenir à une meilleure prévention des effets des séismes. Le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 « relatif à la prévention du risque sismique » et l'arrêté du 22 octobre 2010 « relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite à risque normal », modifient les règles constructives parasismiques.



AVANT

- **Repérer** les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- **Fixer** les appareils et les meubles lourds
- **Préparer** un plan de regroupement familial (repérer les abris)
- **Diagnostiquer** la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- **S'informer** des risques et des consignes de sauvegarde.

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSSE

Rester où l'on est



- * **Se protéger** la tête avec les bras
- * **Ne pas allumer de flamme**
- * **A l'intérieur**, se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- * **A l'extérieur**, ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- * **En voiture**, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.



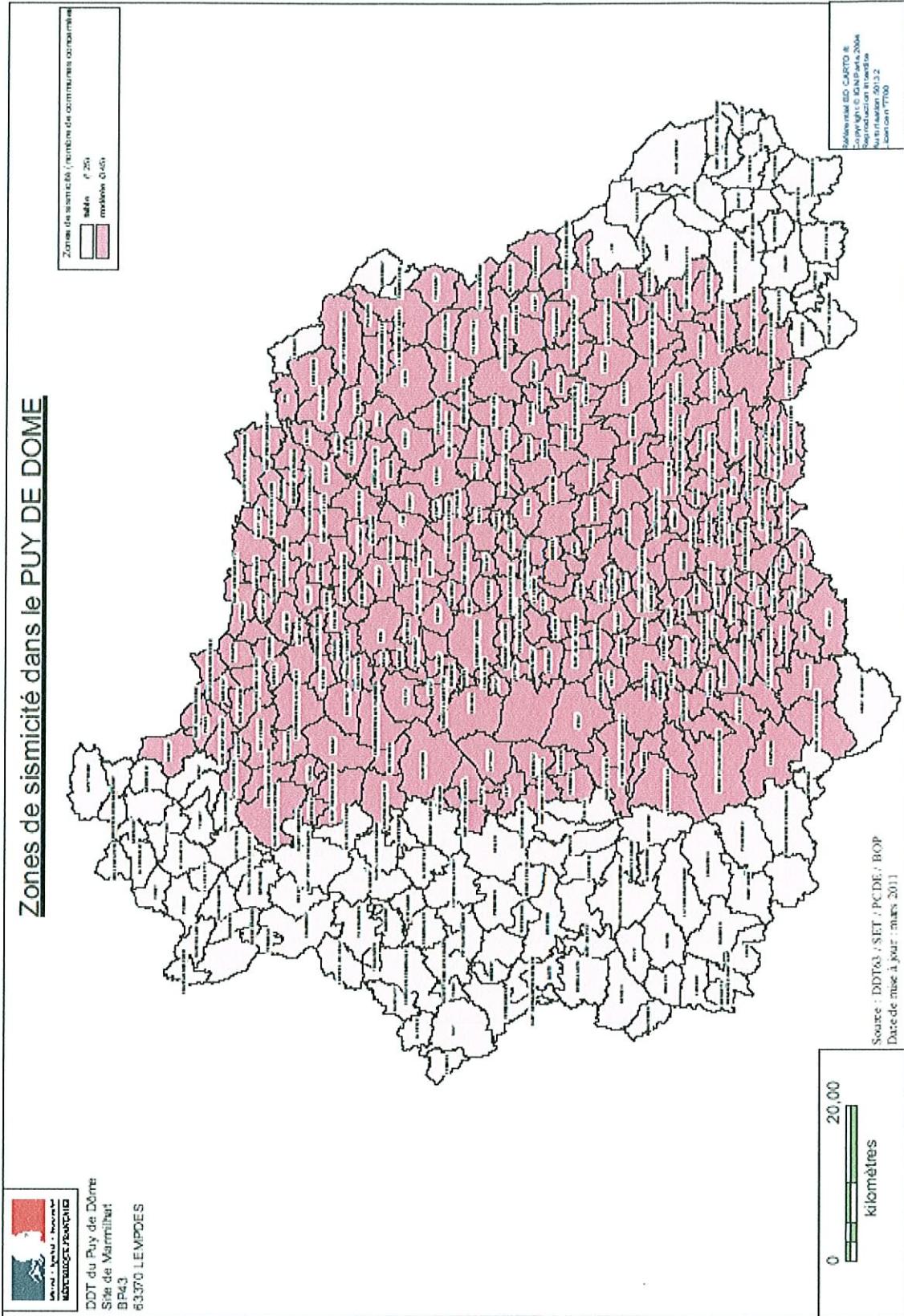
APRES LA PREMIERE SECOUSSSE



Evacuer le plus vite possible.

- **Se méfier** des répliques possibles. Ecouter la radio
- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble
- **Couper** les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz
- **En cas de fuite de gaz**, ouvrir les fenêtres et les portes, prévenir les autorités (18 ou 112). **S'éloigner** de tout ce qui peut s'effondrer.
- **Ne pas aller** chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge
- **Ne pas téléphoner** inutilement, libérer la ligne pour les secours
- **Si l'on est bloqué** sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)





A RETENIR

NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

RADIOS : France BLEU pays d'Auvergne 102.5 FM

Que dire aux secours ?

Indiquer :

1. Votre nom
2. Le numéro de téléphone que vous utilisez
3. L'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
4. Le nombre de victimes et leur état



Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires. Attendez que l'on vous demande de raccrocher.

Pour les assurances

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances.

Vérifiez les termes, montants et franchises de vos contrats d'assurance (Art. L1251 à L1256 du Code des Assurances).

Mettez de coté toutes les factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, appareils photos, bijoux...).

Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Afin d'éviter tout litige, faites des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une photo en situation). Cela pourra servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou à prouver leur état avant le sinistre.